



Passage d'un huissier à mon domicile

Par **diabolo4569**, le **12/12/2016** à **10:32**

Bonjour

Un huissier est venu à mon domicile sans me montrer sa carte professionnel et en me réclamant la somme de 225.25 euros pour une chambre d'hôpital qui n'aurait pas été réglée. Il n'avait aucune facture ou papiers que se soient pour justifier de son intervention de plus l'heure d'occupation de la chambre ne correspond pas. De plus il me fait part d'un courrier qu'il m'aurait fait parvenir en février 2015 que je n'ai pas reçu et depuis rien jusqu'à son intervention ce 8 décembre 2016. sois disant que la clinique m'aurait aussi envoyée des lettres de relance mais je n'ai jamais rien eue. Comment dois je agir dans cette situation ? Je vous remercie de m'éclairer.

Dites moi comment réagir face à autant d'incohérence.

Par **jos38**, le **12/12/2016** à **13:42**

bonjour. un huissier doit avoir un titre exécutoire. s'il se remanifeste, exigez qu'il vous le présente. il s'agit sans doute d'une officine de recouvrement qui rachète des dettes aux créanciers.

Par **chaber**, le **12/12/2016** à **14:26**

bonjour

je n'ai jamais vu un huissier se présenter sans sa carte professionnelle ni sans papier à la

main pour justifier son intervention.

De plus vous avez eu raison de ne pas le laisser pénétrer chez vous sans ordre du tribunal.

Comme Jos38 je pense qu'il s'agit simplement d'un salarié d'une officine de recouvrement.